

Annexe 2 – Comment éviter les amendes ?

Pour faciliter la saisie des feuilles de rencontres et faire gagner du temps Pour éviter les amendes et rendre service à votre Association

- C'est à l'association prévue pour recevoir au calendrier officiel, qu'incombe la **saisie du résultat** sur le Site " <https://spidv2.fftt.com/login> " le **DIMANCHE soir avant 19h30**.
- C'est à ladite association qu'incombe également de **faire parvenir, si nécessaire, au Secrétariat administratif du Comité du Nord la feuille de rencontre**. En cas d'absence de l'équipe devant recevoir ou de forfait adverse déclaré à l'avance, l'envoi de la feuille incombe à l'association désirant bénéficier du forfait. En l'absence de feuille de rencontre comportant la composition de l'équipe, les deux équipes seront déclarées battues par forfait avec toutes les conséquences réglementaires qui en découlent. Les équipes exemptes pour un tour de championnat doivent faire parvenir une feuille de rencontre avec la composition de l'équipe.
- Pour une feuille de rencontre devant être envoyée elle **doit parvenir au plus tard pour le Mercredi suivant la rencontre** ou à défaut le 1^{er} jour ouvrable suivant ce Mercredi. (48h00 après la demande de la CSN ou du secrétariat) **(La feuille sous GIRPE est acceptée)**

Sur la feuille de rencontre

- Le **nom du club recevant** est celui prévu au calendrier même en cas d'inversion avec l'accord de la Commission Sportive Nord.
- La **date** est celle à laquelle s'est effectivement déroulée la rencontre.
- L'**heure** est celle à laquelle a effectivement débuté la rencontre.
- Ne pas oublier les renseignements suivants qui figurent sur le calendrier officiel : la **division**, la **poule**, le **numéro de journée**, le **numéro des clubs**, le **nom des clubs** et le **numéro des équipes**.
- Pour chaque joueur, ne pas oublier le **numéro de licence**, le nom et prénom du joueur, le **nombre de points individuels**. Tous ces renseignements figurent sur la licence en cours de validité et non sur une ancienne feuille de rencontre dans la mesure où il peut y avoir entre chaque phase un changement au niveau des points individuels. Si la licence n'est pas présentée, seuls le nom et le prénom du joueur doivent être inscrits sur la feuille de rencontre ; le joueur incriminé doit alors apposer sa signature en lieu et place de son numéro de licence et un certificat médical en cours de validité doit être joint.
- Le **nom du Juge-Arbitre** doit être noté avant l'inscription de la composition des équipes.
- Les **lettres** correspondant aux **joueurs** ayant participé aux **doubles** doivent être inscrites. Cela évite de perdre un point dans les cas où la participation d'un des joueurs était invalidée.
- Ne pas oublier également de noter le **résultat rencontre** (ex. 10-04) dans les cases score **rencontre**. En cas d'absence d'une des deux équipes, ces cases ne doivent jamais être remplies ; la décision incombant à la Commission Sportive Nord.

Au verso de la feuille de rencontre

- La non-présentation d'une ou plusieurs licences et la présentation d'un certificat médical.
- La pièce d'identité présentée ou le refus de présentation de la dite pièce.
- L'heure d'arrivée de l'équipe visiteuse et éventuellement l'heure de l'appel signalant le retard.
- Les différents incidents de jeu susceptibles de permettre la mise en jeu de l'assurance fédérale en cas d'accident matériel ou humain.
- Les réserves et réclamations de façon claire et succincte, sans se tromper de type d'annotation et en respectant les Règlements Sportifs F.F.T.T. de référence. Chaque association pourra ensuite envoyer un courrier explicatif et plus détaillé à la Commission Sportive Nord.

REMARQUE IMPORTANTE

La saisie des feuilles de rencontre s'effectue à partir des numéros de clubs puis des numéros de licence des joueurs portés sur ladite feuille avec tous les contrôles informatiques qui en découlent :

- la validation de la participation du joueur (brûlage)
- la composition de l'équipe conformément aux Règlements Sportifs F.F.T.T. en vigueur
- l'enregistrement des résultats personnels de chaque joueur

Il est rappelé que la présentation de la licence est obligatoire (la présentation dématérialisée est acceptée) dans la mesure où le nombre de points indiqués peut varier pour un même classement et que la conformité de la composition d'équipe en dépend.

Faire jouer un joueur sans être en possession de sa licence, c'est prendre le risque de faire une mauvaise composition d'équipe, la licence étant la seule source officielle pour connaître les renseignements administratifs d'un joueur. Dans tous les cas c'est le capitaine qui est responsable de la composition de son équipe.